



Compte de répartition et d'une succession

Par **mimounette**, le **08/01/2014** à **18:28**

Bonsoir,

J'aimerais savoir Est-ce normal qu'un notaire vire de l'argent sur le compte en banque des co/héritiers sans approbation de chacun alors qu'il y a eu des rectifications sur le deuxième compte de répartition, du coup je n'ai pas pu réclamé le remboursement des frais que j'étais obligée de faire pour la bonne marche de la succession car le notaire me l'avais demandé sans en faire part aux autres co/héritiers. Pourtant j'ai fourni tout mes factures comme le notaire m'avait demandé. Que dois-je faire? et où m'adresse? s'il vous plait Car l'a de dans je suis largement lésée

Quand une succession arrive à son terme au bout de combien de temps que le notaire le fait savoir aux co/héritiers s'il-vous-plait. la fin de la succession à été prononcée le jour que j'ai reçu le deuxième compte de répartition rectifier, je n'ai pu réclamé quoi que se soit car l'argent était déjà viré sur mon compte je n'ai pu rien faire Est-ce normal? il y a encore de l'argent à récupérer la date de la fin de la succession est terminée que dois faire le notaire vis à vis des co/héritiers? devrais- je réclamé quelque chose au notaire? merci à l'avance de votre réponse.